

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

FICHE RÉFLEXE N° 5 : RISQUE INDUSTRIEL

Qu'est-ce qu'un risque industriel ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.



Les générateurs de risques peuvent être, par exemple :

- ↳ **Des industries chimiques** produisant ou stockant des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.),
- ↳ **Des industries pétrochimiques** produisant l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Tous ces établissements sont des établissements fixes qui produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Comment se manifeste-t-il ?



Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- ↳ **Les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- ↳ **Les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé, par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles ;
- ↳ **Les effets toxiques** résultent de la dispersion d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le risque industriel dans le département

Sur les conseils de la DREAL, le préfet pourra retenir, au cas par cas, dans la liste des établissements concernés, s'ils peuvent générer, en fonction de leur implantation, des risques pour la population riveraine.

Outre le classement, on précisera l'activité de l'entreprise et les risques engendrés. Le bureau d'analyse des risques et des pollutions industrielles (BARPI), service de l'Etat chargé de recenser l'ensemble des accidents industriels en France, peut être consulté sur son site internet :

<http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le comportement du citoyen

<p>Avant l'évènement : S'organiser et anticiper</p>	<p>Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité. Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages. S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer). Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).</p>
<p>Pendant l'évènement</p>	<p>Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez toutes les ouvertures : - Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique. Arrêtez la ventilation et bouchez les entrées d'air. Coupez le chauffage. Écoutez la radio : - France Bleu : FM 101.8 OU 103.9 - France Inter : FM 93.5 ou 99.8 Toutes les précisions et informations vous seront données : - Sur la nature du danger. - L'évolution de la situation. - Les consignes de sécurité à respecter. Ne pas aller chercher les enfants à l'école : - Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. - Les enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. - Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours. Ne téléphonez pas afin de garder les lignes téléphoniques qui doivent rester libres pour les urgences et les secours. Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.</p>
<p>Après l'évènement</p>	<p>A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.</p>
<p>Où s'informer pendant le risque</p>	<p>Écoutez les messages diffusés par les radios ou la télévision : France Bleu Isère (101.8 FM ou 103.9), France Inter (93.5 FM ou 99.8) et France 3.</p>
<p>En savoir plus sur le risque</p>	<p>Consultez les sites suivants : http://www.lesbonsreflexes.com/ Site du ministère de la transition écologique et solidaire : http://www.georisques.gouv.fr/ Site de la DREAL : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/concertation-sur-les-risques-technologiques-pprt-r4249.html</p>